

# Un entretien et une surveillance régulière

## Un patrimoine à entretenir et à maintenir en l'état



© Département de Vaucluse

### Pour les ponts

- 90 % des ouvrages ne présentent aucun problème de structure,
- 10 % des ouvrages présentent un problème sur la structure mais sans caractère d'urgence.

Le seul ouvrage présentant un caractère d'urgence est le pont sur le canal de Crillon (RD 907) sur la commune d'Avignon à Bonpas. Les travaux sont prévus au printemps 2020.



© Département de Vaucluse


### Pour les murs de soutènement

- 55% des murs sont des ouvrages dont la structure est altérée et nécessite des travaux de réparation mais sans caractère d'urgence,
- 5% des murs sont des ouvrages dont la structure est gravement altérée et nécessite des travaux de réparation urgents.

## CONTACT

CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE VAUCLUSE

rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

[CONTACTER](#)

Les murs se dégradent plus vite que les ponts car ce sont des constructions réalisées en maçonnerie hétéroclite (pierres sèches souvent) ; la construction des murs relève souvent de techniques empiriques, contrairement aux ponts dont la construction suit des règles de conception technique normalisée.

## Pour les PPHM

Il s'agit de structures récentes mais qui restent fragiles car soumises aux risques de corrosion notamment. Depuis 2010, tous les dispositifs vieillissants ont été remplacés et les PPHM, dont l'état est globalement bon, font désormais l'objet d'une surveillance classique.



© Département de Vaucluse

## Pour les parades rocheuses

La connaissance de ce patrimoine est récente, un suivi et une surveillance régulière sont réalisés, que ce soit pour :

- les secteurs de chutes de pierres connus mais non équipés de parades rocheuses : le risque rocheux est signalé aux usagers grâce à la signalisation verticale (signalisation de danger),
- les secteurs équipés de parades rocheuses.



© Département de Vaucluse



© Département de Vaucluse

## Visites et inspections des ouvrages permettent de bâtir un programme annuel d'entretien

- les opérations d'entretien courant : travaux de dévégétalisation, de nettoyage des ouvrages d'assainissement (gargouilles, caniveaux...), d'enlèvement de tags ou d'embâcles, travaux de renouvellement de peinture de garde-corps, etc...
- les travaux d'entretien spécialisés : rejointoiement des ouvrages en maçonnerie, réparations des bétons dégradés, remplacement des joints de chaussée, réfection de l'étanchéité, remplacement des appareils d'appui, etc...
- les opérations de réparation de murs de soutènement, de fondations de ponts, etc...
- les opérations de renforcement : adaptation de l'ouvrage aux nouvelles contraintes de trafic par exemple (travaux Pont de l'Europe, pont sur le Marderic à Cadenet...)

## Une surveillance régulière des ouvrages d'art

- Surveillance continue dans le cadre du patrouillage réalisé par les agences routières sur l'ensemble du réseau routier départemental,
- Visites Annuelles (VA)

Ces visites concernent tous les ouvrages (ponts, murs, PPHM et parades rocheuses). Elles permettent d'alerter sur la survenance ou l'évolution d'une pathologie, à partir d'un contrôle visuel des parties d'ouvrages visitables.

Elles sont réalisées par les agences routières départementales et font l'objet d'un procès-verbal de visite. Ces visites déclenchent les opérations d'entretien courant,

- Visites d'évaluation « de type IQOA » (Image Qualité des Ouvrages d'Art)

Ces visites, plus poussées, concernent tous les ouvrages sauf les parades rocheuses. Elles sont réalisées sur environ 200 à 250 ouvrages ciblés chaque année. Ces visites permettent d'établir un constat des défauts et des désordres et de produire des

informations qui permettront d'accomplir la phase d'évaluation de l'état de l'ouvrage. Une note « indice de gravité » des désordres est attribuée à chaque ouvrage. Ce contrôle régulier doit permettre d'apprécier l'état d'entretien général du patrimoine.

L'exploitation des procès-verbaux de visite d'évaluation permet de détecter les ouvrages pour lesquels un entretien spécialisé voire un projet de réparation est nécessaire,



© Département de Vaucluse

#### > Visites d'Inspection Détaillée Périodique (IDP)

Ces visites mettent en œuvre des moyens d'investigation lourds (nacelles, drones,...) sur des ouvrages choisis pour leurs caractéristiques géométriques, leurs conceptions particulières ou leurs pathologies.

Ces visites concernent un vingtaine d'ouvrages par an. Elles sont confiées à des bureaux d'étude extérieurs, spécialisés dans le domaine, et sont réalisées tous les 6 ans ou à l'issue d'un événement majeur (crue exceptionnelle ou choc après accident de la circulation par exemple). Elles donnent lieu à un rapport détaillé sur l'état de l'ouvrage et généralement à une proposition d'entretien spécialisé et ou de réparation,

#### > Visites Subaquatiques (VS)

Elles sont réalisées par des bureaux d'études privés sur les ouvrages dont les appuis se situent dans l'eau. Elles font l'objet d'un procès-verbal de visite. Sur le département, une quarantaine de ponts est concernée par ces visites subaquatiques.



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09